

Décision du Maire

N° 2026-D-062

Objet : Demande de subvention auprès du Département de Seine-et-Marne pour l'acquisition d'un radar cinémomètre laser pour la police municipale

Le maire de la commune,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention dans la limite de 200 000 euros, en application de l'alinéa 25 de l'article L.2122-22 du Code susvisé,

CONSIDERANT que le Département de Seine-et-Marne soutient les communes dans le cadre du dispositif « Bouclier de sécurité » pour le financement d'équipements de sécurité,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Pontault-Combault de solliciter une subvention pour l'achat d'un radar cinémomètre laser destiné à la police municipale, afin d'assurer la continuité des missions de sécurité routière,

CONSIDERANT que le montant total du projet est estimé à 6 312,50 € HT,

CONSIDERANT que le montant de la subvention demandé est inférieur à 200 000,00 €.

DECIDE

SOLLICITER une subvention auprès du Département de Seine-et-Marne, dans le cadre du dispositif « Bouclier de sécurité », à hauteur de 1 893,75 € hors taxes, correspondant à un taux de financement de 30 %, pour le financement d'un radar cinémomètre laser destiné à lutter contre la mortalité et les accidents routiers liés à la vitesse excessive, le montant total de l'opération étant estimé à 6 312,50 € hors taxes.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le préfet de Seine et Marne
- Monsieur le comptable public assignataire
- Monsieur le directeur général des services de la mairie

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

La présente décision est rendu exécutoire à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité et de sa publication en ligne sur le site internet de la mairie de Pontault-Combault.

Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 20 février 2026


Gilles BORD
Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260225-2026-D-062-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 26/02/2026

